

Numéro 18 du 15 mai 2013

Catégorie C

Mouvement de mutations du 1^{er} septembre 2013 – filière gestion publique CAPN n°7 des 15 et 21 Mai 2013

Déclaration liminaire

L'ordre du jour de la présente CAPN porte sur l'établissement des tableaux de classement pour le mouvement de mutations du 1^{er} septembre 2013 pour la filière Gestion Publique.

En date du 2 avril 2013, vos services informent l'ensemble des agents que le mouvement de mutation du 1^{er} avril 2014 est supprimé dans le cadre de l'entrée en vigueur des nouvelles règles unifiées de mutation.

Même si la direction a tenu compte de la situation prévisionnelle des effectifs au 31 décembre 2013 pour préparer le mouvement de septembre 2013, il n'en demeure pas moins que les agents se trouvent encore une fois victimes de la nouvelle gestion.

F.O.-DGFIP dénonce vivement la suppression de ce mouvement du 1^{er} avril 2014.

Certains agents ont pu bénéficier d'un délai supplémentaire pour déposer une demande à titre prioritaire. On ne peut que s'en féliciter.

Mais qu'en est-il des demandes pour convenance personnelle ?

2014 n'aura donc qu'un seul mouvement de mutation. Les agents vont devoir attendre 1 an entre 2 mouvements de mutation.

Cela ne présage rien de bon pour la situation des effectifs dans la plupart des départements.

Qu'en est-il de la « démarche stratégique » prévue pour pallier le manque d'effectif qui engendre inévitablement des mauvaises conditions de travail des agents, le démantèlement de nos services, et de ce fait, la désorganisation de notre mission de service public ?

La MAP, Modernisation de l'Action Publique ne deviendrait-elle pas plutôt Moyens Administratifs Paupérisés ?

C'est pourquoi, dans ce climat particulier, nous vous demandons d'apporter une attention toute particulière aux 32 demandes non prioritaires d'office présentant une situation sociale particulière.

Les élus **F.O.-DGFIP** à la C.A.P Nationale

Bruno BRIFFAUD - Véronique LIAUTAUD - Tony PLUMAIN, David WLODARCZYK - Julie BOILEAU,
Claudine GAUTRONNEAU (expert)



N'hésitez pas à contacter vos élus FO-DGFIP